

221C0777
FR0013505062-FS0273

14 avril 2021

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

TECHNICOLOR
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 14 avril 2021, la société BNY Alcentra Group Holdings, Inc.¹ (301 Bellevue Parkway, Wilmington, DE 19809, États-Unis), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 12 avril 2021, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société TECHNICOLOR et détenir, pour le compte desdits fonds, 11 761 707 actions TECHNICOLOR représentant autant de droits de vote, soit 4,99% du capital et des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions TECHNICOLOR sur le marché.

¹ Contrôlée par The Bank of New York Mellon Corporation. Le déclarant a précisé agir indépendamment de la personne qui le contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

² Sur la base d'un capital composé de 235 800 463 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.